



L'essentiel pour comprendre les questions éducatives

L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE



Marie Gausse

Autoritarisme

Pratique anti démocratique du pouvoir

Position dominante

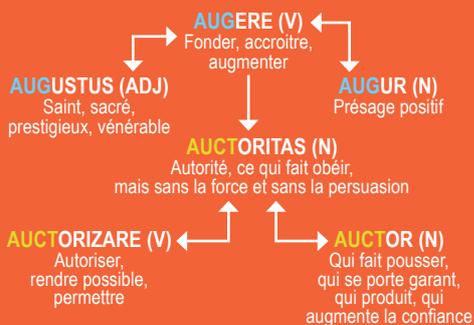
Restriction des libertés et des droits civils

Imposition forcée de décisions arbitraires

Usage de la force et de la violence

Étymologie du mot autorité

Deux racines en lien avec le mot AUCTORITAS : AUG et AUCT



Autorité et justice

L'usage de l'autorité implique des pratiques de justice et corollairement de sanctions, perçues comme un acte punitif. Les pratiques de sanction peuvent cependant comporter une dimension éducative à la condition qu'elles statuent sur un acte et non pas sur une personne.

Elles servent à :

- ➔ réparer les liens éthiques, sociaux et politiques rompus par l'élève fautif·ve ;
- ➔ faciliter la prise de conscience des limites du cadre éducatif afin de mieux les respecter ;
- ➔ penser et mettre en place une phase de réparation (concept de justice restaurative).

Au cœur de nombreux débats, le terme « autorité » recouvre des notions complexes qui ne vont pas de toujours de soi. Ses représentations ont varié dans l'histoire et des confusions persistent entre différentes acceptions, comme celle de l'autoritarisme, qui associent encore aujourd'hui l'autorité aux abus de pouvoir, à l'injustice ou encore à la violence. Cependant, dans la classe, les personnes enseignantes ont besoin d'établir des cadres précis afin de mettre les élèves au travail. Pour ce faire, elles et ils doivent faire preuve d'autorité. Que se cache-t-il finalement derrière ce terme mal-aimé ? Est-il indispensable de recourir à l'autorité pour le bon développement des élèves et l'apprentissage à l'école ?

L'AUTORITÉ EN CLASSE : UNE SOURCE DE MALENTENDUS

L'autorité dans la classe est mal considérée. Son usage associé aux controverses sur les finalités de l'école, donnent lieu à des polémiques récurrentes sur le sens et les effets qu'on lui accorde. Face à cette confusion, il semble utile de présenter l'autorité sous une facette plus propice, celle de l'autorité éducative. Ni permissive ni punitive, l'autorité éducative place les relations d'enseignement au cœur de modalités plus fécondes en termes de climat et réussite scolaire. L'étymologie latine du mot autorité (*autoritas*) renforce d'ailleurs l'idée que celle ou celui qui détient l'autorité possède la capacité de guider, d'inspirer et de conseiller, mais également d'initier, de permettre et d'autoriser.

Se poser constamment la question du juste et du bon, viser la justice autant que la justice, voilà les préoccupations centrales de l'enseignant lorsqu'il cherche à créer des conditions fertiles pour les apprentissages des élèves. C'est là la finalité de son pouvoir et de son autorité lorsque celle-ci est présente (André, 2018, §21).

Concevoir l'autorité uniquement à travers le prisme de l'obéissance ou de la soumission serait ignorer la dimension altruiste de la relation d'enseignement-apprentissage : percevoir le moment opportun pour faire usage de son autorité sans abus, c'est pour la personne enseignante savoir tantôt imposer, sanctionner, convaincre et tantôt autoriser, concéder, négocier dans le but de maintenir des modalités optimales d'apprentissage. Une condition demeure néanmoins nécessaire pour considérer l'autorité comme légitime, voire incontournable, dans la classe : elle doit être pratiquée équitablement et être acceptée en amont par l'ensemble de la communauté éducative incluant les élèves.

Cette autorité doit pouvoir (pour être légitime) procurer aux individus la reconnaissance et la sécurité quant à leur propre identité [...]. Cela ne peut se faire que dans le respect de la dignité des personnes et de leurs droits fondamentaux [...] (Roelens, 2019, p.14).

Cadres éducatifs

→ Cadre rigide



→ Cadre malléable



L'autorité éthique et bienveillante, c'est :

- Veiller à ce que les libertés de l'autre ne soient pas réduites sous prétexte de le/la protéger
- Se préoccuper d'une obéissance consentie et non pas subie par l'autre
- Mettre en place une relation respectueuse dans le souci de l'autre

L'autonomie

(Foray, 2016)

Je me dirige dans le monde



AUTORITÉ ET NORMES INSTITUÉES

L'autorité de la personne enseignante dans la classe fait l'objet d'une norme professionnelle : investie par l'Institution de la compétence d'enseigner son domaine disciplinaire respectif, elle fait figure d'autorité en la matière, ce qui lui confère la possibilité d'exercer un pouvoir statutaire. Ce pouvoir génère un rapport de force asymétrique considéré comme nécessaire pour tout acte éducatif, mais son usage est peu explicité par les directives officielles, renforçant ainsi un sentiment d'appréhension.

Parallèlement, l'autorité professorale va de pair avec un mode de normalisation des comportements des élèves : l'institution scolaire attend d'elles et eux l'adoption de normes d'obéissance devant être intériorisées et respectées. On parle par exemple du « métier d'élève », notion qui renvoie aux compétences spécifiques qu'elles et ils doivent développer pour s'intégrer et réussir à l'école. L'autorité véhicule ainsi une norme sociale édictant des règles et de modalités, en grande partie implicites, parfois contradictoires, souvent conflictuelles, auxquelles les élèves doivent se plier voire se soumettre.

Une première norme s'exerce donc sur l'enseignant et sa pratique, posant comme attendu la mise en œuvre d'une bonne autorité, qui vise l'intériorisation par les élèves d'une seconde norme, posant des attendus de bons comportements, afin d'établir un ordre social harmonieux et respectueux, et un climat de classe propice au travail. (Beretti, 2019, §3)

UNE AUTORITÉ BIENVEILLANTE AU SERVICE DE L'AUTONOMIE

Les relations d'autorité sont donc nécessaires pour le fonctionnement des relations interindividuelles au sein d'un cadre éducatif fluide. Ni rigide, ni source de domination professorale, ce cadre se veut protecteur et garant d'une autorité juste, capable de se déformer sans se casser et s'adapter aux besoins de l'élève en l'accompagnant dans la construction de son humanité : on parle alors d'autorité bienveillante.

Il ne s'agit pas de le conformer en obtenant de lui obéissance et docilité, mais de le révéler à lui-même par le biais de son expression, de sa participation et de savoirs appropriés. (Perrier, 2014, §1)

Pour la personne enseignante, articuler posture autoritaire et posture bienveillante est un exercice périlleux menaçant l'équilibre précaire de l'espace d'apprentissage. Pour y parvenir, l'autorité bienveillante tisse un lien de confiance qui n'occulte pas la dimension asymétrique de l'action éducative, mais au contraire la pose comme vecteur d'une coconstruction des savoirs dans le but d'apprendre à l'élève à penser et à agir de façon autonome.

Face à ces différentes manières de considérer l'autorité, la question de la soumission des élèves vient contrarier l'injonction institutionnelle de développer chez elles et eux une plus grande autonomie. Pourtant, pris dans son sens étymologique d'autoriser, de permettre ou de « faire pousser », l'autorité semble compatible avec le développement de sujets autonomes. Pour la personne enseignante, assumer l'autorité dans la classe passe par une réflexion sur sa pratique pour guider les élèves vers une autonomie fonctionnelle, morale et intellectuelle.

La justification de l'autorité dépend des buts qu'elle permet de réaliser. L'autorité n'est pas seulement une attitude ; c'est aussi ce au nom de quoi les actes éducatifs ont lieu. À ce titre, cette légitimité se mesure au degré auquel elle favorise le développement de l'autonomie personnelle. (Foray, 2016, p. 113)

L'AUTORITÉ : UN PARADOXE ÉTHIQUE ?

Pour autant, si l'autorité est toujours décrétée comme un principe allant de soi par l'institution scolaire, l'idée qu'elle serait un talent inné chez les personnes enseignantes et spontanément acceptée par les élèves est remise en question au début des années 1970 (suite à la mise en place du collège unique : [Loi Haby](#) du 11 juillet 1975). Le sens du terme « autorité » évolue alors d'une conception dite « traditionnelle » (hiérarchie naturelle entre les êtres, domination des personnes détenant l'autorité) vers une forme de médiation marquée par l'influence consentie d'un individu sur un-e autre. Cette définition permet de considérer éthiquement l'autorité éducative de l'enseignant-e comme moyen pour l'élève de développer son autonomie et de devenir auteur-trice de son propre parcours de vie.

Nous proposons donc d'appeler autorité toute proposition de médiation entre les individus [...] impliquant l'influence d'un individu sur un autre, pouvant (si ce dernier en reconnaît la légitimité et y consent sans contrainte), participer à le rendre durablement auteur de son individualité et de son autonomie. (Roelens, 2022, §47)

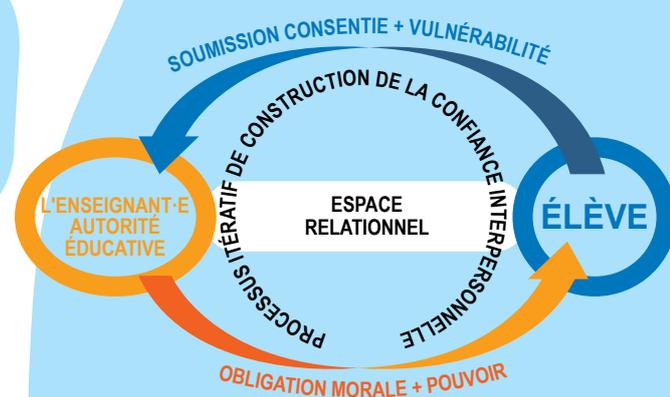
L'autorité éducative, désormais considérée comme un système relationnel complexe, repose sur le double principe qu'elle n'est ni naturelle (du côté de l'enseignant), ni d'emblée légitime (du côté des élèves). Elle vise à tisser un lien de confiance entre l'enseignant-e (autorité assumée) et l'élève (obéissance consentie) dans une démarche d'accompagnement et d'engagement dans les apprentissages. L'autorité s'inscrit dans cette relation bidirectionnelle sans pour autant occulter la dimension asymétrique de l'action éducative, mais au contraire en la posant comme socle de cette relation : asymétrie ne signifierait pas supériorité mais désignerait une différence de niveau, un décalage ou dénivelé avec la personne enseignante, en avance sur l'élève et non pas au-dessus.

L'enjeu de l'exercice d'une autorité éducative consiste à maintenir, en toutes circonstances, la relation d'éducation, sans soumettre le jeune mais sans pour autant le laisser chercher seul ses propres limites. (Robbes, 2014)

La qualité des relations interpersonnelles repose donc sur un positionnement éthique fort : celui de la prise en considération de l'élève et de son éducativité, quelles que soient ses capacités à réussir. Dans cette configuration, le souci de l'autre, vertu éthique chère au philosophe Erick Prairat, est une composante indispensable de l'autorité qui ne peut se concevoir que dans sa relation aux élèves sur le mode de la réciprocité conciliant contrainte et liberté, responsabilité et respect, distance et proximité, fermeté et écoute, etc. Pour les personnes enseignantes, l'enjeu est majeur, car éduquer, c'est à la fois tenir une place forte en gardant le contrôle du cadre éducatif tout en affirmant de manière éthique et respectueuse son projet d'enseignement.

La construction de l'autorité éducative

repose sur un processus itératif qui s'inscrit dans la durée : la personne enseignante développe sa compétence d'autorité à partir d'un ensemble d'expériences vécues dans le contexte quotidien de la classe, dont les éléments s'actualisent dans l'action et interagissent en continu. Ces savoir-faire constituent une forme de « banque de données de situations » selon le terme du chercheur Camille Roelens, dans laquelle l'enseignant-e viendrait puiser pour nuancer son autorité.



Modélisation de la confiance interpersonnelle d'après M. Beretti (2019)

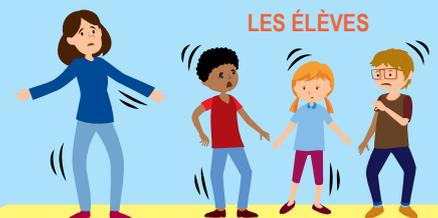
L'autorité éducative basée sur la confiance

- ➔ Refus de la violence
- ➔ Respect des élèves comme personnes capables d'apprendre
- ➔ Prise en compte des intérêts des élèves
- ➔ Visée d'autonomisation (d'après Robbes, 2010)

Autorité et bienveillance, un équilibre délicat

L'ENSEIGNANT·E

LES ÉLÈVES



BIENVEILLANCE / CONFIANCE / AUTONOMIE

SOCLE DE L'AUTORITÉ ÉDUCATIVE

QUELQUES RÉFÉRENCES POUR ALLER PLUS LOIN

Pour citer cet *Edubref* :

Gaussel, M. (2024). L'autorité éducative. *Edubref* 20, mai. ENS de Lyon.

BIBLIOGRAPHIE

L'*Edubref* propose un essentiel sur une question éducative analysée dans des travaux de recherche issus de différentes disciplines. Il mobilise un choix de références dans une visée de médiation scientifique.

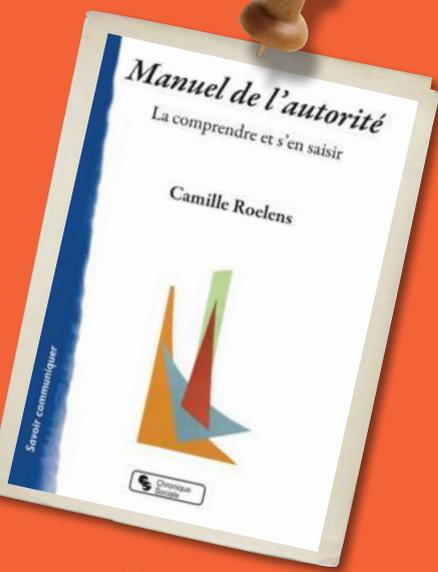
- André, B. (2018). Autorité et pouvoir dans la classe. *Revue française de pédagogie*, 205(4), 95-102.
- Arendt, H. (1972). *La crise de la culture : Huit exercices de pensée politique*. Gallimard.
- Beretti, M. (2019). *La relation d'autorité éducative au prisme de la confiance* [Thèse de doctorat, Université de Lyon].
- Beretti, M. (2019). L'autorité à l'école : entre enseignants et élèves, une norme relationnelle ? *Recherches en éducation*, (35).
- Biancu, S. (2022). Liberté et autorité, un défi pour l'éthique. *Revue d'éthique et de théologie morale*, 313(1), 83-93.
- Foray, P. (2016). *Devenir autonome : Apprendre à se diriger soi-même*. ESF.
- Gaussel, M. (2023). Au cœur de l'éthique enseignante. *Dossier de veille de l'IFÉ*, 145, novembre. ENS de Lyon.
- Houssaye, J. (1988). *Le triangle pédagogique. Théorie et pratiques de l'éducation scolaire volume 1*. Peter Lang
- Lelièvre, C. (2024). *Autorité à l'école : éduquer ou punir ?* The Conversation.
- Périer, P. (2014). Autonomie versus autorité : idéal éducatif ou nouvelle forme de domination ? *Recherches en éducation*, (20).
- Prairat, E. (2019). Chapitre 12. L'autorité au risque de la modernité. Dans *Propos sur l'enseignement* (p. 275-298). Presses Universitaires de France.
- Réto, G. (2018). *La bienveillance dans le champ scolaire, Caractérisation des pratiques et actualisation selon des membres du personnel enseignant de collège, des chefs d'établissement et des experts du monde de l'éducation*. [Thèse de doctorat, Université de Sherbrooke ; Université Catholique de l'Ouest].
- Robbes, B. (2016). *L'autorité enseignante : approche clinique*. Champ social éditions.
- Robbes, B. (2010). *L'autorité éducative dans la classe : douze situations pour apprendre à l'exercer*. ESF sciences humaines.
- Roelens, C. (2018). Pour une autorité bienveillante : quand le bien-être scolaire fait autorité. *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, (47).
- Roelens, C. (2019). L'autorité éducative : bienveillance envers l'autre, vigilance envers soi. *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, (51).
- Roelens, C. (2021). *Manuel de l'autorité : la comprendre et s'en saisir*. Chronique sociale.
- Roelens, C. (2022). Chapitre 11. La société des individus, le politique et l'autorité. Entre vulnérabilité et diversité. Dans *La justice, la vulnérabilité et le politique autrement* (p. 259-283). Presses de l'Université Laval.

NUMÉROS SPÉCIAUX DE REVUES

- **Éthique en éducation et formation** - Les Dossiers du [GREE](#)

DOCUMENTS ET RESSOURCES INSTITUTIONNELLES

- **BOEN (2010)**. Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier : annexe. MEN.



ÉDUBREF N°20, MAI 2024 :

Équipe Veille & Analyses de l'Institut français de l'Éducation | ENS de Lyon - 15 parvis René Descartes - BP 7000 - 69342 Lyon cedex 07.
Site web : <http://ife.ens-lyon.fr/ife> • E-mail : veille.scientifique@ens-lyon.fr • Directeur de la publication et de rédaction : © École normale supérieure de Lyon • Graphisme & illustrations : Bruno Fouquet, 06 76 17 79 28 • ISSN 2822-9355